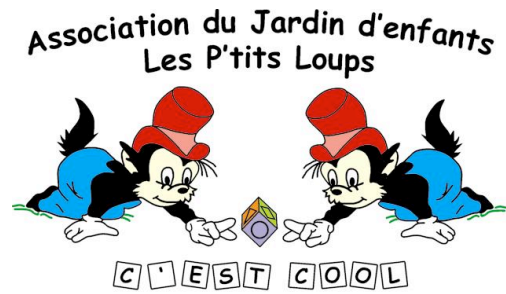


Association du Jardin d'enfants  
"Les P'tits Loups"  
Case postale 18  
1077 Servion



## **15<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 9 octobre 2008**

### **Procès-verbal**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Salutations du vice-président.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2007.
3. Rapport d'activités du jardin d'enfants.
4. Rapport d'activités du comité.
5. Présentation des comptes 2007-2008.
6. Rapport des vérificatrices et acceptation des comptes 2007-2008.
7. Soumission du budget 2008-2009.
8. Election et réélection des membres du comité.
9. Election des vérificateurs des comptes.
10. Propositions diverses.

#### **1. SALUTATIONS DU VICE-PRESIDENT**

Fabien Bangerter, vice-président, ouvre officiellement la séance de la 15<sup>ème</sup> assemblée générale de l'association du jardin d'enfants « Les P'tits Loups » à 20h20 précises.

Il adresse une très cordiale bienvenue, de la part du comité et de l'équipe éducative, à toutes les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées et d'avoir pu consacrer de leur précieux temps pour assister à notre assemblée annuelle.

#### **2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 septembre 2007**

Afin d'éviter la longue lecture du PV de notre dernière assemblée générale, le vice-président rappelle que des copies ont été mises à disposition au jardin d'enfants et sur le site internet, comme indiqué dans la convocation.

Le vice-président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Personne ne se manifeste. Il demande d'adopter le procès-verbal 2007.

**Le procès-verbal de l'assemblée générale 2007 de l'association du jardin d'enfants « Les P'tits Loups » est adopté à l'unanimité.**

### 3. RAPPORT D'ACTIVITE DU JARDIN D'ENFANTS

Isabelle Suter, l'éducatrice-responsable, présente le rapport d'activité du jardin d'enfants. Il est reporté ci-dessous dans son intégralité:

C'est avec plaisir que nous avons commencé, notre nouvelle collaboration, avec Catherine Stahlschmidt, à la rentrée d'août 2007. Sur la même longueur d'ondes, avec de nouvelles envies, dont la mise sur pied de semaines de rythmique, nous avons très vite pris nos marques avec la volée 2007-2008 des p'tits loups.

La fête de Noël, revue et corrigée, au refuge de Ferlens, a connu un vif succès et nous reconduirons l'expérience (avec un peu moins de monde) cette année.

Notre habituelle course d'école, avec toujours plus de mamans volontaires pour nous accompagner, a, malgré le temps gris et frais, enchanté les enfants qui, comme à chaque rentrée scolaire, l'ont à nouveau réclamé dès la rentrée d'août 2008.

Après une année passée sur le thème des fruits et des légumes, avec la découverte de nouvelles saveurs, appréciées ou non par les enfants, nous avons pris congé, fin juin, de 36 p'tits loups, qui soit commençaient l'école, soit déménageaient dans une autre région. Et c'est sur le thème de la ferme et de ses animaux que nous avons démarré cette nouvelle année, sur les chapeaux de roues, puisqu'avec les nouvelles normes du SPJ, nous ne pouvons accueillir que 10 enfants par éducatrice, au lieu de 12 précédemment, et de ce fait nous étions déjà pratiquement complets et ce depuis mars déjà. Quelques chanceux ont pu bénéficier de places libérées à la dernière minute et venir compléter les groupes, alors que d'autres sont en liste d'attente. Nous accueillons actuellement soixante enfants: 20 de Servion, 10 de Mézières, 4 de Carrouge, 4 de Corcelles-le-Jorat, 4 des Cullayes, 4 d'Essertes, 3 de Montpreveyres, 2 d'Oron, de Châtillens de Vuillens, de Gillarens, 1 d'Ecoteaux, 1 de Ropraz et 1 de Ferlens.

Nos horaires ont été quelque peu modifiés avec  $\frac{1}{2}$  h. de plus par  $\frac{1}{2}$  journée, ce qui a permis d'allonger un peu le temps pour venir amener ou rechercher les enfants.

A ce propos, je voudrais insister sur le fait que le jardin d'enfants ouvre à 8h15 le matin et à 13h15 l'après-midi et pas avant. Nous souhaiterions, sauf exception, que tous les enfants soient là à 8h45 ou 13h45 au plus tard, afin que nous puissions démarrer les activités de la journée tous ensemble.

De même, le jardin d'enfants ferme à 11h45 et 16h45 et j'insiste bien sur le fait que c'est l'heure où nous serions censées fermer la porte et pas l'heure à laquelle les parents arrivent pour rechercher leur enfant et l'habiller. Nous avons encore passablement de peine à faire respecter ces horaires, mais nous avons très peu de temps à midi pour notre pause, de même qu'en fin d'après-midi, puisque nous devons encore mettre en ordre et nettoyer les locaux après le départ des enfants. Nous nous permettrons donc, du moins en hiver, où cela prend plus de temps, d'habiller et de chausser vos enfants, dès 11h40 ou 16h40, si vous n'êtes pas là. Rassurez-vous, nous n'allons pas le déposer derrière la porte ou à l'épicerie (comme cela a été fait une fois, il y a plusieurs années par une éducatrice, qui depuis nous a heureusement quittés), mais nous attendrons avec lui. Par contre, si vous avez un empêchement, voiture en panne, bouchon ou rendez-vous de médecin qui s'est prolongé, merci de nous téléphoner pour avertir que vous serez en retard, ça évitera qu'on se gèle par  $-12^{\circ}$  dans le jardin!

Une nouveauté a été introduite cette année, c'est la préparation du goûter avec les enfants. Ceci ayant été décidé dans un souci diététique et pédagogique, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas que votre enfant vienne avec son goûter personnel, même s'il n'aime pas le menu de la semaine, exception faite en cas d'allergie, mais aucun enfant n'est concerné cette année. Si l'enfant n'aime pas le goûter proposé, il n'est pas obligé de manger. Faire l'impasse sur le goûter ne va pas influencer sa croissance et souvent l'effet de groupe fait des miracles, on l'a vu lors de la semaine «melons».

Alors maintenant, afin de tester si l'effet de groupe marche aussi sur les adultes, c'est avec plaisir que nous vous invitons à partager un verre et quelques petites choses à manger. Les feuilletés ont été préparés par le groupe d'enfants du mercredi matin et je remercie sincèrement M. Alfred Neuschwander de Corcelles-le-Jorat, qui offre le vin à l'occasion de cette soirée.

Bonne fin de soirée.

Isabelle Suter

### 4. RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE

La présidente présente le rapport d'activité 2007-2008 du comité. Il est transcrit ici dans sa totalité.

Les réflexions autour de l'APERO, réseau d'accueil de la petite enfance région Oron, ont beaucoup occupé les membres du comité cette année. Ils ont participé de nombreuses réunions avec les autorités de communales de Servion et le groupe de travail du futur réseau APERO. Le vice-président donne quelques informations concernant ce réseau:

#### Information réseau d'Oron

##### **Général**

FAJE : Reconnaît les réseaux LAJE compatibles.  
Redistribue les subventions aux réseaux.

Réseau d'Oron APERO (dans le canton, il y a 25 projets de réseaux en tout): Groupe de travail de 7 membres jusqu'à mi-décembre 2008. Ensuite, association constituée.

### **Nouveautés**

Création de la FAJE

Réunion des forces pour la mise en réseau des structures d'accueil de jour d'une même région.

Partenariat public / privé pour le développement et le financement de places d'accueil.

### **Qu'est-ce qu'un réseau ?**

Structure régionale regroupant au moins 2 des 3 types d'accueil, soit :

- Collectif préscolaire (nurseries, garderies, JE)
- Collectif parascolaire (avant et après l'école, à midi)
- Familial de jour (mamans de jour)

### **Exigences légales réseau**

2 des 3 types d'accueil, de 0 à 12 ans

Politique tarifaire en fonction du revenu

Accessibilité de l'offre à tous les membres du réseau

Places mises en commun

Présenter un plan de développement

Tenir des statistiques, comptes et budget

### **Le réseau d'Oron**

Membres : Communes et entreprises

Membres avec voix consultatives : Structures d'accueil

Il est constitué de :            Comité de direction  
   Assemblée générale  
   Organe de contrôle

Situation au 31.12.07 :        1 réseau de mamans de jour  
   1 coordinatrice  
   44 mamans de jour  
   150 enfants gardés  
   Paiements de main à main

### **Concrètement pour les Ptits Loups**

Le JE devient financièrement géré par le réseau

Les éducatrices deviennent employées par le réseau

Il est prévu de toucher 18% de la masse salariale du JE en subventions de la part du réseau

Il faut offrir au minimum 10 places, 5 heures par jour, au moins 3,5 h consécutives, 5 jours par semaine, 45 semaines par année

Le nombre de semaines d'ouverture annuel passe à 45 (seul ou en partenariat avec d'autres structures du réseau offrant les mêmes prestations).

### **Si les Ptits Loups reste hors du réseau**

Ne reçoit plus d'aide financière de la part de la commune de Servion

Les dons provenant des communes et entreprises régionales se feront rares, car paient pour le réseau

Aucune subvention reçue de qui que ce soit

### **En définitive**

Si on ne tient compte que de la situation actuelle du JE (complet + liste d'attente), on pourrait rester en dehors du réseau, sachant que la commune de Servion ne serait plus à nos côtés.

À l'heure actuelle, le comité est partagé quant à l'entrée ou non dans le réseau d'Oron.

Ce dernier n'étant pas encore créé et les critères pas définitivement établis, le comité vous propose de patienter jusqu'à la mise en route du réseau, et alors une assemblée extraordinaire sera convoquée en vue de voter.

D'ici là, je vous invite à aller sous [www.servion.ch/LAJE](http://www.servion.ch/LAJE). Vous y trouverez les informations sous « documents de travail » (Présentation du 24 avril 2008 aux communes, 2 documents).

La présidente rappelle que d'autres réunions doivent encore avoir lieu entre le groupe de travail du réseau APERO, la Commune de Servion et le Comité. Une fois que toutes les informations seront aux mains du Comité pour pouvoir aider les membres de l'Association à prendre la bonne décision quant à l'adhésion ou non du Jardin d'enfants dans le réseau APERO, une assemblée extraordinaire sera convoquée. Peut-être au printemps prochain.

Concernant le réseau, des questions des membres sont posées et concernent les points suivants:  
Possibilité de bénéficier des prestations d'un autre réseau, choix de la structure ou placement arbitraire, retour du sondage.

Pour rappel, le retour du sondage se trouve sur le site [www.ptitsloups.ch](http://www.ptitsloups.ch) dans infoloups du 4 octobre 2007.

## **5. PRESENTATION DES COMPTES 2007-2008**

La caissière, Cynthia Emery, présente les comptes 2007-2008.

Le bénéfice sur l'exercice 2007-2008 est de 11'345.05.

La présentation et la lecture des comptes suscitent une question: La Loterie Romande octroie-t-elle chaque année un don? Non, de manière unique suite à un lourd dossier.

## **6. RAPPORT DES VERIFICATRICES ET ACCEPTATION DES COMPTES 2007-2008**

Pour cet exercice, la vérification des comptes a été assurée par Mme Seydoux et M Loche.

Mme Seydoux et M Loche ont rencontré notre caissière le 7 octobre 2008, afin de vérifier les comptes et de consulter les pièces comptables nécessaires.

Les vérificateurs étant absents, la vice-présidente Valérie Kunz lit le rapport des vérificatrices. Il est reporté ci-dessous dans son intégralité:

Monsieur Le Président, Mesdames les membres du Comité,  
Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité de vérificateurs des comptes de votre association, nous avons procédé lors de notre séance du 7 octobre 2008 au contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2008, conformément aux articles 14 et 15 des statuts.

Nos vérifications ont été effectuées par sondages et les renseignements demandés nous ont été fournis par la caissière, Mme Cynthia Emery.

Nous émettons les réserves suivantes :

1. Le poste "bénéfice/perte reporté" apparaissant au bilan pour CHF 11'099.05 englobe la perte de l'exercice précédent de CHF 246.-, ce qui explique ainsi la différence du poste "Différence (bénéfice)" de CHF 11'345.05 figurant au compte de PP.

2. Les charges sociales ne sont pas retenues sur le salaire de la femme de ménage. La caissière nous a indiqué que cette dernière n'est pas déclarée à l'AVS et au fisc. En outre, cette dernière n'est pas assurée à la LAA par l'association. Nous recommandons de déclarer la femme de ménage à l'autorité AVS, de l'intégrer dans la police LAA des salariés de l'association et d'établir un certificat de salaire à transmettre notamment au fisc. Les charges salariales de la femme de ménage doivent être comptabilisées sous le poste "salaires", respectivement "charges sociales" en lieu et place du poste de charge "intendance".
3. Nous relevons que les frais de deux repas ont été comptabilisés pour une somme totale de CHF 575.-. Il s'agit du repas de fin d'année de CHF 300.- Aux Trois Suisses au profit des membres du comité et des éducatrices et d'un repas pour CHF 275.- au Motel des Fleurs au profit des personnes qui ont repeint bénévolement les P'tits Loups. De notre avis ces deux dépenses sont justifiées commercialement. En outre, il est à relever que le repas de fin d'année a été pris dans le Restaurant Aux Trois Suisses qui a fait un don de CHF 100.- à l'association Les P'tits Loups. Le repas au Motel des Fleurs comporte un justificatif comptable manuscrit non détaillé du restaurant et non pas un ticket de caisse détaillé. Selon la caissière le ticket de caisse a été déchiré par le Motel des Fleurs.
4. Le poste "donné à Sandra, pour achat futurs" le 01.07.08 de CHF 200.- ne comporte pas de justificatifs comptables. Selon la caissière, les justificatifs doivent encore être remis. Il s'agit d'une avance pour divers frais.
5. Le titre des comptes remis pour contrôle "LES P'TITS LOUPS 2006-2007" doit être modifié par "LES P'TITS LOUPS 2007-2008".
6. Un tampon comptable n'est pas utilisé et les pièces comptables ne sont pas numérotées contrairement à notre remarque de l'année précédente. Cela étant un classement précis et chronologique par date permet de retrouver rapidement et sans difficulté les justificatifs comptables.

En définitive, et sous les réserves précitées, nous avons constaté que le bilan et le compte d'exploitation correspondent aux différents documents présentés et que la comptabilité est tenue avec exactitude.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes d'août 2007 à juillet 2008 tels qu'ils vous ont été soumis.

Nos plus vifs remerciements vont à la caissière, Cynthia Emery, pour le travail de qualité apporté lors de l'exécution de son mandat bénévole.

Servion, le 9 octobre 2008.

Vérificatrice et vérificateur: Alexandra Seydoux Christian Loche

La vice-présidente remercie Mme Seydoux et M. Loche pour leur travail et propose à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

**Les comptes 2007-2008 de l'association du jardin d'enfants «Les P'tits Loups» sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des personnes présentes.**

## **7. SOUMISSION DU BUDGET 2008-2009**

La caissière Cynthia Emery présente le budget 2007-2008.

Le jardin d'enfants est complet dès le mois de août 2008.

Bénéfice projeté de 1310.-

Le président invite l'assemblée à approuver le budget tel que présenté.

**Le budget 2008-2009 de l'association du jardin d'enfants «Les P'tits Loups» est approuvé à l'unanimité.**

## **8. ELECTION ET REELECTION DES MEMBRES DU COMITE**

Le vice-président Fabien Bangerter annonce sa démission pour causes professionnelles.

Eric Heiniger est parent de trois petits enfants. Il habite à Mézières. Il se propose d'intégrer le comité du Jardin d'enfants Les P'tits Loups.

Le vice-président demande à l'assemblée d'élire et de réélire en bloc les quatre membres actuels, Mme Valérie Kunz de Servion, Mme Cynthia Emery de Carrouge, Mme Sandra Prod'hom de Corcelles-le-Jorat et M. Heiniger de Mézières.

**A l'unanimité, Mme Valérie Kunz, Mme Sandra Prod'hom, Mme Cynthia Emery, Mme Catherine Argenta et M. Heiniger sont élus comme membres du comité de l'association du jardin d'enfants «Les P'tits Loups» pour l'année 2008-2009.**

**M. Thévenet est élu comme membre suppléant.**

## **9. ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES**

Mme Muriset et Mme Authier se proposent comme vérificatrices des comptes. Madame Laddor comme vérificatrice suppléante.

**L'assemblée étant d'accord à l'unanimité avec les propositions et conformément aux statuts de l'association, les vérificatrices et le vérificateur en place pour 2007-2008, sont:**

### **Vérificatrice principale:**

Maryline Authier  
Riau Graubon  
1082 Corcelles-le-Jorat  
Tél. 021/907 16 73

### **Vérificatrice secondaire:**

Marlène Muriset  
Ch. de la Bidair  
1083 Mézières

### **Vérificatrice suppléant:**

Sylviane Laddor  
Riau Graubon  
1082 Corcelles-le-Jorat

## **9. PROPOSITIONS DIVERSES**

Aucune proposition n'a été soumise au préalable.

Le vice-président clôt l'assemblée à 21h30 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié et une petite collation.

Corcelles-le-Jorat, le 9 octobre 2008/Sandra Prod'hom